



# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

21 JANVIER 2016

**DATE DE CONVOCATION**  
15 JANVIER 2016

L'an deux mil seize, le **vingt-et-un janvier** à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Hubert SAUVAIN**.

Étaient présents : MM. Hubert SAUVAIN (pouvoir de M. Jacques LAURIOT), Luc JOLIET, Patrice ESPINOSA, Mme Françoise JACQUES, M. Gérard TREMOULET (pouvoir de Mme Élisabeth LAURENCOT), Mme Ghislaine POIVRE, MM. Jean-Emmanuel ROLLIN, Daniel BAUCHET (pouvoir de M. Bruno JOUFFROY), Daniel BAUDRON, Mme Catherine BERTET, MM. Jean-Paul BONY, Gilles BRACHOTTE, Cyril BULOT, Mme Pascale CHERVET, M. Daniel CHETTA, Mme Francine COTTIN, MM. Vincent CROUZIER, Jean-Marie FERREUX, Bernard GEVREY (pouvoir de M. Jean-Luc BRIOTET), Mme Céline GOMES DA SILVA (départ à 20H45), MM. Georges GROSSEL, Jean-Claude GUIBLAIN, Paul JEANNERET, Mme Catherine LANTERNE, MM. Michel MANGOLD (pouvoir de M. Vincent DANCOURT), Pascal MARTEAU, Jean MATHÉ (pouvoir de Mme Evelyne BREDILLET), Guy MORELLE, Jacky PILLOT, Mme Monique PINGET, M. Jacques PROST, Mme Liliane ROUSSELET (pouvoir de Mme Patricia GRAPPE-ZAPHIROPOULOS), MM. Cyril SARRON, Daniel SAUVAIN, Daniel SUTY.

Étaient Absents/excusés : M. Vincent DANCOURT (pouvoir à M. Michel MANGOLD), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. François BIGEARD, Mmes Martine BLIGNY, Nathalie BONNET, Evelyne BREDILLET (pouvoir à M. Jean MATHÉ), M. Jean-Luc BRIOTET (pouvoir à M. Bernard GEVREY), Mmes Sandrine COURIER, Patricia GRAPPE-ZAPHIROPOULOS (pouvoir à Mme Liliane ROUSSELET), MM. Bruno JOUFFROY (pouvoir à M. Daniel BAUCHET), M. Jacky LAPIERRE, Mme Élisabeth LAURENCOT (pouvoir à M. Gérard TREMOULET), M. Jacques LAURIOT (pouvoir à M. Hubert SAUVAIN).

Étaient également présents : MM. Jean-Guy CROUAIL (suppléant de M. Guy MORELLE), Francis PARMENTIER (suppléant de M. Daniel SUTY), Benjamin MODI, Joël PRIN, Cédric MARTIN, Mmes Muriel BOUDIER, Françoise BOURON.

## SOMMAIRE

### PRÉAMBULE

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 09 Décembre 2015  
Rapporteur : H. SAUVAIN
2. Installation d'un nouveau conseiller communautaire  
Rapporteur : H. SAUVAIN
3. Élection d'un membre au sein de la 2<sup>ème</sup> Commission et de la 4<sup>ème</sup> Commission  
Rapporteur : H. SAUVAIN

### INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

4. Décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par le Conseil Communautaire  
Rapporteur : H. SAUVAIN

### FINANCES - BUDGET

5. Débat d'Orientation Budgétaire  
Rapporteur : H. SAUVAIN
6. Plan Pluriannuel d'Investissements  
Rapporteur : H. SAUVAIN
7. Délibération autorisant le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement hors restes à réaliser  
Rapporteur : F. JACQUES

**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

## **COMMANDE PUBLIQUE**

8. Liste des marchés publics 2015

Rapporteur : G. POIVRE

## **INFORMATIONS**

9. Questions diverses

Rapporteur : H. SAUVAIN

## PRÉAMBULE

### Appel

M. Benjamin MODI, Directeur Général des Services, procède à l'appel des membres du Conseil Communautaire.

### Désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition de M. le Président, Mme Ghislaine POIVRE est élue secrétaire de séance.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 1. Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 9 Décembre 2015

Rapporteur : H. SAUVAIN

M. le Président demande aux membres du Conseil Communautaire s'ils ont des remarques éventuelles à formuler sur le projet de compte-rendu de la séance du 9 décembre 2015.

Le Conseil Communautaire, par 41 voix pour et 1 abstention (M. Jean MATHÉ), **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 9 décembre 2015. M. Jean MATHÉ explique qu'il s'abstient parce qu'il n'était pas présent lors du Conseil Communautaire du 9 décembre 2015.

### 2. Installation d'un nouveau conseiller communautaire

Rapporteur : H. SAUVAIN

Le Président informe que Monsieur Alain IMARD a démissionné de son mandat de conseiller communautaire le 10 Décembre 2015. Il convient donc d'installer en remplacement M. Cyril SARRON, conseiller municipal de la commune de GENLIS, et ce, à partir du 21 janvier 2016.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **INSTALLE** M. Cyril SARRON dans les fonctions de conseiller communautaire à compter du 21 janvier 2016.

### 3. Élection d'un membre au sein de la 2<sup>ème</sup> Commission et de la 4<sup>ème</sup> Commission

Rapporteur : H. SAUVAIN

Conformément à l'article L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les commissions sont composées de membres issus obligatoirement du Conseil Communautaire. M. Cyril SARRON souhaite devenir membre de la 2<sup>ème</sup> Commission (Aménagement, Développement Économique, Recherche d'Entreprises) et de la 4<sup>ème</sup> Commission (Finances).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DÉSIGNE** M. Cyril SARRON membre des deux Commissions susmentionnées.

## INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

### 4. Décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par le Conseil Communautaire

Rapporteur : H. SAUVAIN

**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

## **Point 2016-01-1 : Remboursement de GRAS SAVOYE**

Dans sa délibération n° 1 du 11 septembre 2014, le Conseil Communautaire a délégué plusieurs missions au Président dont celle de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

Monsieur le Président informe que GRAS SAVOYE a procédé au remboursement d'arrêts maladie d'agents pour la somme de 1 474.80 Euros.

## **Point 2016-01-2 : Résultats de Pôle Emploi Bourgogne**

Monsieur le Président informe que Pôle Emploi a transmis les résultats de Pôle Emploi Bourgogne arrêtés au 30 septembre 2015. Chaque conseiller, s'il le souhaite, peut en prendre connaissance dans les locaux de la CCPD.

## **Point 2016-01-3 : Rapport d'activité 2014/2015 sur le site Internet de l'Association des Maires de France**

Monsieur le Président informe que le rapport d'activité 2014/2015 est en ligne sur le site de l'Association des Maires de France ([http://www.amf.asso.fr/document/index.asp?DOC\\_N\\_ID=14081&TYPE\\_ACTU=11](http://www.amf.asso.fr/document/index.asp?DOC_N_ID=14081&TYPE_ACTU=11)).

## **Point 2016-01-4 : Documents reçus de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais**

Monsieur le Président informe que la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais a transmis les procès-verbaux correspondants au Conseil d'Administration du 5 octobre 2015 et à l'Assemblée Générale Extraordinaire du GIP MDEF PLIE du 16 décembre 2015. Chaque conseiller, s'il le souhaite, peut en prendre connaissance dans les locaux de la CCPD.

## **Point 2016-01-5 : Procès-verbal de la Mission Locale de l'arrondissement de DIJON**

Monsieur le Président informe que la Mission Locale de l'arrondissement de DIJON a transmis le procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 octobre 2015. Chaque conseiller, s'il le souhaite, peut en prendre connaissance dans les locaux de la CCPD.

## **FINANCES - BUDGET**

### **5. Débat d'Orientation Budgétaire 2016**

Rapporteur : H. SAUVAIN

## **SOMMAIRE**

### **PARTIE I – LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL**

#### **I. Le contexte économique**

- A. Une croissance économique internationale aux pieds d'argile
- B. La situation de l'économie française
- C. La situation des finances publiques de l'État

#### **II. Le Projet de Loi de Finances pour 2016**

- A. Les crédits inscrits dans l'enveloppe normée
  - a) Les dotations
  - b) La péréquation horizontale : un mécanisme de redistribution des richesses entre collectivités
- B. Les crédits hors de l'enveloppe normée
  - a) Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
  - b) Soutien aux politiques publiques locales

**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

## **PARTIE II – LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2016 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE (CCPD)**

- I. Recettes et dépenses d'investissement
  - A. Programme d'investissements
  - B. Endettement et Epargne Brute
    - a) L'endettement
    - b) L'épargne brute
- II. Dépenses et recettes de fonctionnement
  - A. Les charges de fonctionnement
    - a) Dépenses de personnel (012)
    - b) Charges à caractère général (011)
    - c) Subvention et autres charges de gestion courantes (65)
  - B. Les ressources de la CCPD
    - a) Recettes fiscales
    - b) Recettes non fiscales

## **PARTIE I – LE CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL**

- I. Le contexte économique
  - A. Une croissance économique internationale aux pieds d'argile

Le 16 septembre 2015 paraissait le nouveau rapport trimestriel de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) sur les prévisions de croissance mondiale, et comme beaucoup s'y attendait, les résultats ne sont pas optimistes, avec une croissance qui pour la cinquième année consécutive devrait connaître un ralentissement important aux alentours de 0.4 points de croissance et ce malgré un retour en force sur la scène internationale des États-Unis qui devrait passer de 2.3 % de croissance en 2015 à 2.8 % en 2016.

Les raisons de ce ralentissement général de l'économie mondiale sont multiples, même si deux facteurs principaux sont à dégager et à désigner comme les causes majeures à l'origine de ces prévisions moroses.

La première d'entre elles est liée au ralentissement de l'activité chinoise qui devrait selon les projections descendre en-dessous de la barre des 7% (6,5% prévu pour 2016), alors que les économistes estiment qu'une économie mondiale forte repose sur une croissance à deux chiffres de la Chine. Plus largement cette situation de dégradation économique, de perte de compétitivité, concerne tous les pays émergents. Le tousotement du moteur chinois engendre des effets néfastes non-négligeables sur ces principaux partenaires commerciaux comme la zone Euro, par exemple, qui devrait malgré tout voir sa croissance passer de 1,5 à 1,8% en 2016.

Le second facteur, qui doit être pris en compte pour comprendre la situation qui se pose face à nous, est relatif à la baisse du prix du baril de pétrole, qui connaît une chute vertigineuse passant de 100 \$ le prix du baril en 2014 à 55 \$ en 2016. Cette situation exceptionnelle s'explique par l'élan nouveau, provenant des États-Unis, qui se sont mis à exploiter leurs réserves nationales d'hydrocarbures, avec l'extraction massive de pétrole de schiste, combiné à une volonté de l'OPEP (Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole) qui refuse de ralentir sa production, créant une situation unique, qui ne s'était plus manifestée depuis plusieurs années, où l'offre est supérieure à la demande. Par ailleurs l'arrivée prochaine de l'État Iranien sur le marché mondial suite à la levée des sanctions économiques dont le pays faisait l'objet jusqu'alors (ndlr l'entrée en vigueur de l'accord sur le nucléaire iranien) va aggraver l'offre excessive de pétrole actuelle ce qui devrait à terme amener à une nouvelle série de baisse du prix du baril.

Cette déstabilisation du marché crée évidemment des gagnants, tel que l'Union Européenne qui voit son économie reprendre un peu de couleurs, mais de l'autre côté impacte négativement des économies basées sur les cours des produits fossiles, à l'image de la Russie.

## B. La situation de l'économie française

Avec la parution du projet de loi de finances pour 2016, le gouvernement de François Hollande prévoit pour le pays une croissance de l'ordre de 1,5 %, contre 1 % pour l'année 2015, ce qui porterait le Produit Intérieur Brut (PIB) de la France à 2 230 milliards d'euros, anticipation validée par le Haut Conseil des Finances Publiques dans son avis du 30 Septembre 2015. Globalement, l'économie française tire profit de la forte baisse des prix du baril de pétrole évoqué plus haut, même si pour les finances de l'État cette bonne nouvelle est à relativiser notamment parce qu'elle induit une diminution des recettes fiscales tirées de la consommation de ces produits énergétiques.

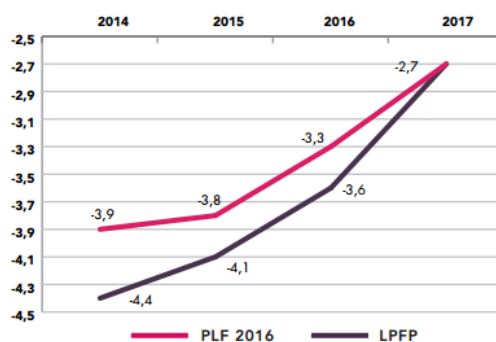
Nous relevons également un recul du pouvoir d'achat des ménages qui évoluerait négativement de 1.5% à 1.3%, ce qui mécaniquement entraînerait une diminution des dépenses de consommation des ménages de 0.1 point. Les investissements des entreprises (hors constructions) repartiraient à la hausse, 4.9%, contre 2.5 % pour 2015. La balance commerciale française resterait quant à elle déficitaire (des importations supérieures aux exportations) avec un montant global de 40,3 milliards d'euros.

## C. La situation des finances publiques de l'État

La situation critique des finances nationales, entraînée par la crise des dettes souveraines survenue en 2012, à forcer la main de l'État français dans la maîtrise de son endettement mais également dans le respect de ses engagements européens incarnés par les critères de convergences fixées dans le Traité de Maastricht (1992) et qui fixe notamment un déficit budgétaire qui ne peut pas être supérieur à 3% du Produit Intérieur Brut (PIB). En conséquence, la France s'est dotée d'une loi de programmation de ses finances publiques (LPFP) pour la période 2012-2017, qui donne le cap à suivre, dans cet objectif de réduction du déficit public, à l'horizon 2017 avec un déficit équivalent à 2,7 %.

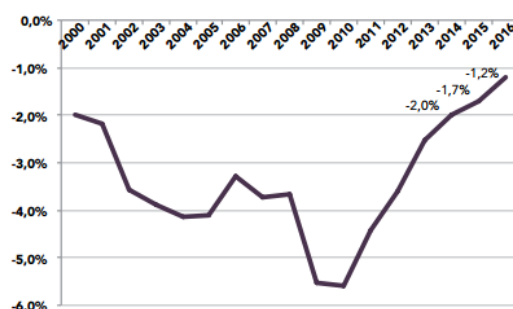
Exigence auquel répond le gouvernement, qui est en avance sur ces objectifs comme le montre le graphique suivant :

**Trajectoire de déficit public nominal 2015-2017**



PLF : Projet de Loi de Finances  
LPFP : Loi de Programmation des Finances

**Trajectoire de déficit public structurel**



**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

La réussite d'un tel projet passe uniquement par la maîtrise et la réduction des coûts de fonctionnement de l'État qui souhaite économiser 50 milliards sur 2015-2016-2017, avec une contribution demandée aux collectivités locales à hauteur de 11 milliards d'euros, baisse qui touche les concours financiers de l'État et notamment la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) au travers de la « contribution au redressement des finances publiques ». Pour la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD) cela a représenté un prélèvement à hauteur de 192 563 € pour 2015, soit une diminution nette du produit total de notre dotation intercommunalité, entre 2014 et 2015, de 113 981 €.

## II. Le Projet de Loi de Finances pour 2016

Pour beaucoup, ce projet de loi de finances 2016 allait et devait marquer une étape importante dans le renouveau des échanges financiers de l'État avec ses collectivités locales, notamment grâce à la refonte de la DGF des communes mais aussi de la Dotation Intercommunalité. Le message qui était porté alors par le gouvernement, fut celui de la simplification afin que les acteurs publics locaux retrouve une lisibilité sur leur dotation, qui années et réformes faisant, se complexifiait, interdisant pour bon nombre de collectivité toute prévisibilité sur son évolution à court et moyen terme.

Nous détaillerons ici les différentes dispositions financières introduites ou confirmées par ce Projet de Loi de Finances (PLF) 2016, avec les crédits inscrits dans l'enveloppe normée (A) et ceux inscrits hors de l'enveloppe normée (B).

### A. Les crédits inscrits dans l'enveloppe normée

#### a) Les dotations

Pour cette année 2016, une nouvelle baisse de 3,6 milliards d'euros sur l'enveloppe globale de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est actée, dont 1 450 millions d'euros supportés par les communes, 621 millions pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), 1 148 millions pour les Départements et enfin 451 millions pour les Régions. Comme l'année précédente cette contribution devrait représenter 1,9% des recettes réelles de fonctionnement de l'année n-1 des collectivités.

La réforme de la Dotation Forfaitaire Communale apportée par ce Projet de Loi de Finances a mis en place une nouvelle architecture, articulée autour de quatre mécanismes : **[\[Suite aux annonces du Premier Ministre \(du 03/11/2015\) la réforme est repoussée au 1<sup>er</sup> Janvier 2017\]](#)**

- ➔ **Une dotation de base** : elle est calculée sur la base d'un montant unitaire par habitant identique de 75.72 €, mettant ainsi fin à la distinction arbitraire entre un habitant urbain et un habitant rural.
- ➔ **Une dotation charge de ruralité** : elle est attribuée uniquement aux communes dont la densité de population est inférieure à 75% de la densité moyenne nationale des communes de la strate. Cette dotation est calculée sur la base d'un montant unitaire par habitant de 20€ qu'il faudra par la suite multiplier par le rapport entre la densité moyenne nationale et la densité de la commune. Le montant de cette dotation ne pourra pas excéder 4 fois le montant dont bénéficiaient les communes au titre de l'ancienne dotation de base.
- ➔ **Une dotation de charge de centralité** : Cet élément symbolise les prémices d'un mécanisme global (futur) de territorialisation de la Dotation Globale de Fonctionnement. En effet, cette dotation est calculée au niveau de l'intercommunalité (et non plus de la Commune comme c'est le cas pour la dotation charge de ruralité par exemple) sur la base d'une valeur comprise entre 15€ et 45€ par habitant intercommunal. Le montant total de la dotation est ensuite réparti entre les différentes communes du territoire au prorata de la population de la commune dans le total de la population de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Toutes les communes sont donc bien éligibles à cette dotation, quelles que soient leur population, quand bien même l'esprit de cette dotation est de compenser les charges spécifiques assumées par les villes centres.



- ➔ **Une dotation de garantie** : son objectif est qu'une commune par l'effet de cette réforme, ne touche pas moins de 95% et pas plus de 105% de sa Dotation Globale de Fonctionnement par habitant 2015.

Une fois cette première étape terminée, une deuxième étape s'enclenche qui voit l'application d'une minoration du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement « pour les communes les moins défavorisées », qui est appliquée en fonction de « l'excédent de potentiel fiscal par habitant » de la commune, qui est le résultat de la différence entre le potentiel fiscal par population DGF et 75% du potentiel fiscal moyen national de la strate démographique de la Commune.

Pour les communes, dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur à 75% du potentiel fiscal moyen national de leur strate démographique, bénéficient de l'intégralité des 4 sous-dotations déclinées précédemment.

Enfin troisième et dernière étape, l'application de la contribution au redressement des finances publiques sur le montant obtenu après la minoration de l'étape numéro 2, pour donner le montant total de la dotation forfaitaire pour l'année 2016.

Pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), une refonte de la dotation intercommunalité a également été effectuée avec un premier acte qui fusionne la dotation intercommunalité et la dotation de compensation part-salaire en une nouvelle dotation nommée « Dotation Globale de Fonctionnement des communautés ». Tout comme la Dotation Globale de Fonctionnement communale, un montant unique par habitant a été attribué aux différents Etablissements Publics de Coopération Intercommunale peu importe le régime d'intégration fiscale auquel ils appartiennent (fiscalité additionnelle, fiscalité professionnelle de zone, fiscalité professionnelle unique, fiscalité professionnelle unique de niveau 2).  
**[Suite aux annonces du Premier Ministre (du 03/11/2015) la réforme est repoussée au 1<sup>er</sup> Janvier 2017]**

Cette nouvelle dotation des communautés est calculée en 2 étapes, avec dans un premier temps la détermination d'une dotation « initiale » divisée en 5 sous-dotations :

- ➔ **Une dotation péréquatrice** : son mode de calcul est semblable à l'actuelle part péréquation, néanmoins contrairement à ce que nous avons connu jusque-là, cette dotation n'est touchée que par les communautés dont le potentiel fiscal est inférieur à 1,5 fois le potentiel fiscal moyen de la strate démographique à laquelle appartient la CCPD.
- ➔ **Une dotation d'intégration** : dont la structure est équivalente à l'ancienne dotation de base.
- ➔ **Une dotation de centralité** : elle correspond à la part prélevée par l'EPCI à fiscalité professionnelle unique sur la dotation de charge de centralité communale.
- ➔ **Une dotation de garantie** : son objectif est qu'une communauté par l'effet de cette réforme, ne touche pas moins de 95% et pas plus de 105% de sa DGF par habitant 2015.
- ➔ **Une dotation à l'habitant** : la communauté bénéficie de cette part, égale à la part majoration touchée l'année précédente, si elle répond à l'un des deux critères suivants :
- Un potentiel fiscal inférieur à la moitié du potentiel fiscal moyen par habitant de leur strate démographique.
  - Un coefficient d'intégration fiscale (CIF) supérieur à 0.5.

b) **La péréquation horizontale : un mécanisme de redistribution des richesses entre collectivités**

Apparu dans la loi de finances pour 2012, le Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC) maintiendra le cap des 1 milliard d'euros prélevé sur les comptes des collectivités, avec une augmentation de 220 millions d'euros pour cette année 2016. Outil d'entraide financière entre les collectivités territoriales pour faire face à la baisse brutale des dotations, le gouvernement consent à un changement avec l'exclusion, en tant que contributeurs, des communes dites « pauvres », mais qui appartiennent à une intercommunalité « riche », et qui jusqu'alors étaient considérées comme riche.

Tout comme les années précédentes la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise ne devrait être ni contributeur, ni bénéficiaire de ce fonds.



Parallèlement, les dotations de péréquation des communes sont profondément rénovées, avec la suppression de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) dont les montants sont redistribués au profit de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), qui sont également recentrées sur les communes les plus fragiles. Ainsi, la première ne concernera plus que 659 collectivités contre 742 actuellement tandis que la seconde passera de 34 615 à 23 087 communes éligibles.

En outre, la notion de cible disparaît au profit d'un coefficient (potentiel financier, longueur de voirie, nombre d'élèves scolarisés, etc.) qui permettra d'éliminer les effets de seuils. **[Suite aux annonces du Premier Ministre (du 03/11/2015) la réforme est repoussée au 1<sup>er</sup> Janvier 2017]**

## B. Les crédits hors de l'enveloppe normée

### a) Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée élargit son champ d'action en prenant désormais en compte les dépenses réalisées par les collectivités pour l'entretien de leurs bâtiments réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Soit pour l'État une dépense budgétaire supplémentaire qui devrait représenter 12 millions d'euros pour 2016, 109 millions d'euros pour 2017 et 143 millions en 2018.

### b) Soutien aux politiques publiques locales

L'article 59 du Projet de Loi de Finances 2016 crée un fonds de soutien à l'investissement local constitué de deux enveloppes.

- ➔ Une première enveloppe de 500 millions d'euros pour les communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, distribués par les préfets, financeront la réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de construction de logements, de réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants ;
- ➔ La seconde enveloppe constituée à hauteur de 300 millions d'euros, également gérés par les préfets, est réservé aux communes de moins de 50 000 habitants.

La Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) sera maintenue à son niveau de 2015, soit 816 millions d'euros.

Ces subventions sont attribuées en vue de la réalisation d'opérations d'investissement s'inscrivant dans le cadre d'un projet global de développement du territoire concerné et sont inscrites à la section d'investissement du budget des communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

## **PARTIE II – LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2016 DE LA CCPD**

### I. Recettes et dépenses d'investissement

#### A. Programme d'investissements

Dans l'objectif de définir une ligne politique claire et franche des élus communautaires auprès des contribuables locaux résidents sur le territoire, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise se dote d'un outil de planification pluriannuelle de ses investissements pour les années 2016 à 2020, que je soumettrai à votre vote dans quelques instants. Cet outil de vision à court et moyen terme, identifie et priorise, pour les années évoquées, la nature, le nombre et surtout le montant des investissements permettant une programmation budgétaire adaptée chaque année, notamment en termes de recettes afin de massifier, le cas échéant, notre recours à l'emprunt, mais aussi de prévoir la part d'autofinancement qui y sera consacrée.

L'investissement prépondérant de ce mandat, près de 7 000 000 €, portera sur le domaine de l'action économique, concrétisé par la création et la réalisation de la Zone d'Activités Économiques (ZAE) des « Cents Journaux ». Cette compétence économique devrait par ailleurs mobiliser fortement nos ressources financières, suite à l'adoption le 07 août 2015 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui supprime l'intérêt communautaire pour les actions de développement économique et les zones d'activité économique et les transfère ainsi de droit aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Toutefois, seul le « soutien aux activités commerciales » reste soumis à l'intérêt communautaire. La promotion du tourisme devient une composante de la compétence à part entière, avec la possibilité de créer un office de tourisme.

La Communauté de Communes souhaite orienter ses investissements prioritaires en mobilisant, de façon dynamique des crédits budgétaires, dans les politiques sectorielles de l'Enfance-Jeunesse et de la Petite Enfance au travers de l'implantation de nouveaux lieux d'accueil de loisirs et de restauration périscolaire et de Multi-accueil Petite Enfance. Toutefois, il devient urgent d'envisager la création et la construction d'équipements sportifs structurants pour le territoire intercommunal (complexe sportif, équipement aquatique, ...).

Deux autres investissements sont prévus : l'acquisition et les travaux d'aménagement de l'Hôtel Communautaire, siège de la communauté de communes, ainsi que l'aménagement des « chemins doux » dans le cadre du développement durable.

Notre Plan Pluriannuels d'Investissement se traduit ainsi :

Pour 2016 :

- Acquisition et aménagement de deux cellules en Multi-accueils Petite Enfance sur la commune de THOREY-EN-PLAINE : 900 000 €
- Acquisition et aménagement du nouvel Hôtel Communautaire : 1 700 000 €
- Acquisition d'un bus de 22 places : 65 000 €
- Aménagement des « chemins doux » : 50 000 € / an jusqu'en 2020
- Achat des terrains et 1<sup>ère</sup> phase de l'aménagement de la ZAE des « Cents Journaux » : 4 000 000 €

Pour 2017 :

- Réhabilitation du siège actuel de la Communauté de Communes en Multi-accueils Petite Enfance : 1 300 000 €.
- Implantation d'un accueil de loisirs avec restauration périscolaire sur le secteur de la forêt : 853 001 €
- Acquisition d'un bus de 55 places : 300 000 €
- 2<sup>ème</sup> phase de l'aménagement de la ZAE des « Cents Journaux » sur la période 2017-2018 : 1 600 000 €

Pour 2018 :

- Construction d'un accueil de loisirs avec restauration périscolaire sur le secteur sud du territoire : 1 302 000 €
- Liaison en fibre optique entre le nouvel Hôtel Communautaire et le Centre Social : 160 000 €

Pour 2019 :

- Fin de l'aménagement de la ZAE des « Cents Journaux » : 1 400 000 €

Pour 2020 :

- Construction d'un accueil de loisirs avec restauration périscolaire sur le secteur centre du territoire : 1 525 000 €

Le montant total des investissements pour l'année 2016 s'élève à 7 312 440 €, dont 14 % seront financés par le biais de l'autofinancement, soit 1 001 804,20 €, le restant de la somme sera financé par un emprunt.

**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

## B. Endettement et Epargne Brute

### a) L'endettement

En termes d'endettement, l'exercice budgétaire 2016 de la CCPD va enregistrer une augmentation importante de ses dépenses liées à l'endettement, qui se répercute dans les deux sections du Budget Primitif, soit pour le fonctionnement, au compte 66 (charges financières) au sein duquel sont enregistrés les intérêts de la dette, et au compte 16 (emprunts et dettes assimilées) en section d'investissement, qui enregistre le remboursement du capital de la dette.

Sans tenir comptes des engagements bancaires à venir de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, celle-ci doit s'acquitter au titre de ses précédents emprunts d'une annuité d'un montant de 556 500 €, répartis en 225 000 € de charge d'intérêts et 331 500 € de capital pour l'année 2016.

A cela doit s'ajouter, suite au transfert de l'accueil périscolaire implanté sur la Commune de Tart-le-Haut, l'acquittement d'une annuité de 5 665.52 €, dont 767.91 € d'intérêts et 4 897.61 € de capital.

Mais également suite au transfert de l'accueil périscolaire situé sur la Commune de Longchamp, le règlement d'une annuité de 3 653,07 €, dont 1259,93 € d'intérêts et 2 393,14 € de capital.

Le financement de l'ensemble des investissements de l'année 2016 engendrerait un coût global supplémentaire (estimatif sur un emprunt de 25 ans) de 9 363 659,57 €, soit 2 051 219.57 € d'intérêts et 7 312 440 € de capital à rembourser.

Pour conclure cette première sous-partie, il est important de noter que l'encours de dette de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (c'est-à-dire le montant total des emprunts et dettes restants dus par la collectivité au 31 Décembre) s'élève à 5 602 820.68 € pour 2015.

### b) L'épargne brute

Avant d'entamer notre développement relatif à l'épargne brute de la collectivité, rappelons que celle-ci est le résultat de la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement de l'exercice budgétaire, ce reliquat de recettes de fonctionnement peut servir à financer les investissements, il est également appelé autofinancement.

Le choix qui est fait pour l'année 2016 est de reconstruire une épargne brute inexistante en 2015 en s'articulant autour de deux axes :

- ➔ Le premier est celui de l'optimisation de nos dépenses qui passe par une volonté toujours plus affirmée de mutualisation, comme par exemple multiplier les groupements de commande quand ceux-ci s'avèrent judicieux comme sur les fournitures administratives, les produits d'entretien ou encore le papier d'impression.
- ➔ Le second axe consiste quant à lui à faire progresser nos ressources par le biais d'une hausse de nos taux d'imposition qui pourrait être évitée si nous menions diverses actions d'optimisation de nos recettes non fiscales que je développerais plus loin, mais aussi en maximisant les ressources que nous pouvons tirer des services que nous offrons à la population. Il est notamment ici question de l'accueil périscolaire et extrascolaire organisée par la communauté de communes, qui verrait son mode de calcul modifié pour que soit mieux pris en compte la situation sociale réelle des familles et en évitant les effets de seuils connus jusqu'alors, où il est très facile pour une famille de changer de quotient familial (et donc de payer plus) sans pour autant que la hausse des revenus soit assez significative pour faire face à cette augmentation sans perte de pouvoir d'achat.

## II. Dépenses et recettes de fonctionnement

### A. Les charges de fonctionnement

### a) Dépenses de personnel (012)

En 2015, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise comptait un effectif global de 155 agents, 131 agents au sein du service enfance-jeunesse, 11 agents pour le service administratif, 3 agents pour le service moyens généraux (qui regroupe un agent technique polyvalent et deux agents d'entretien) et 10 agents dans le Pôle Familial et Social. Sur ces 155 agents sont dénombrés, au 1<sup>er</sup> Septembre 2015, 83 agents titulaires, 43 contractuels et 29 stagiaires.

De plus, rappelons que le transfert en 2018, à la communauté de communes de la compétence sur la GEstion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI), ainsi que celui de la compétence eau et assainissement, qui reste optionnel entre 2017 et 2020, puis deviendra obligatoire en 2020, engendreront le recrutement d'agents supplémentaires. A titre indicatif, le coût chargé d'un agent est de l'ordre de 40 000 € par an.

En termes financiers, cette masse salariale se traduit par un coût total avoisinant les 3 500 500 € (montant arrêté au 20/11/2015 : il manque donc le mois de décembre), dont 76% sont utilisés pour le fonctionnement du service Enfance-Jeunesse.

Pour l'exercice budgétaire 2016, le choix a été pris de conserver un nombre d'agents stable, ce qui signifie aucune embauche supplémentaire. Néanmoins le coût engendré par les dépenses de personnel va progresser sur l'année à venir et ce pour plusieurs raisons.

- ➔ La première de ces raisons est tout d'abord l'application du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui augmente mécaniquement le coût de la masse salariale de 3% maximum par an, ce pourcentage étant lié à la progression de carrière des agents.
- ➔ La seconde raison est liée à la récupération des accueils de loisirs extrascolaires de ROUVRES-EN-PLAINE et de THOREY-EN-PLAINE, avec la fin de la délégation à l'Union Française des Centres de Vacances et de loisirs (UFCV), qui n'engendrera pas d'embauches supplémentaires mais simplement une augmentation du temps de travail de certains agents.

Le coût annuel sur la compétence extrascolaire est estimé à 730 000 €, dont 21 200 € lié au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et 25 000 € pour la récupération des accueils extrascolaires de ROUVRES-EN-PLAINE et de THOREY-EN-PLAINE.

Ainsi pour l'année 2016, il sera inscrit au Budget Primitif, au compte globalisé 012, une dépense de 4 250 000 €.

### b) Charges à caractère général (011)

Le montant global prévisionnel des charges à caractère général pour l'année 2015 est estimé à 1 300 000 € contre 1 084 883 € inscrits sur le Compte Administratif 2014.

Pour le Budget Primitif 2016 nous savons d'ores et déjà qu'une augmentation des crédits alloués aux dépenses d'eau et d'assainissement, d'énergie-électricité et de chauffage urbain aura lieu, dû aux transferts des locaux de l'espace jeunes à AISEREY, ceux du Centre Social et ceux des accueils périscolaires de VARANGES, LONGCHAMP et TART-LE-HAUT (ces dépenses étaient auparavant inscrites au compte « 62875 - remboursement de frais aux communes du groupement »).

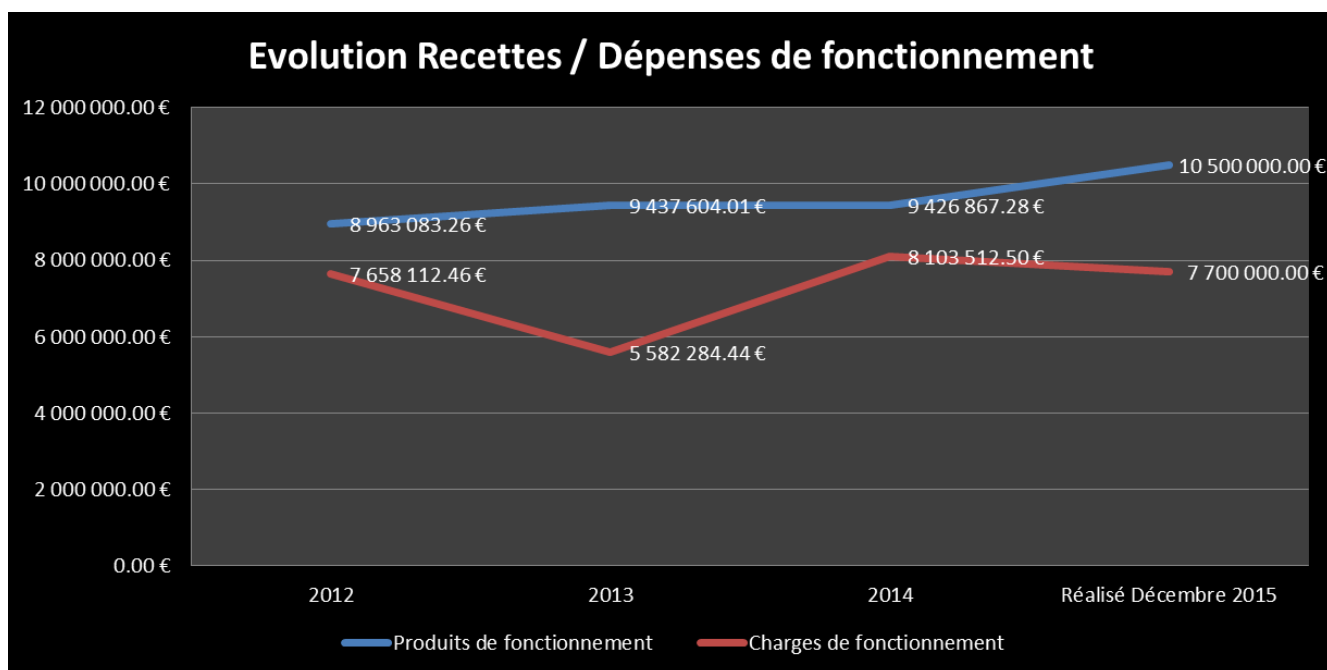
De même les dépenses de carburant vont connaître une forte augmentation avec l'utilisation sur une année complète du grand bus ainsi que l'arrivée de nouveaux véhicules mis à disposition sous la forme d'un pool de véhicules et dont l'utilisation sera partagée entre les services communautaires.

Concernant la réduction de ses dépenses, la communauté de communes va poursuivre ses efforts notamment au travers de la passation de marchés globaux, qui en faisant jouer la concurrence devraient tirer les prix vers le bas. A titre d'exemple, des groupements de commandes avec les communes membres de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) vont être mis en œuvre concernant les fournitures administratives, les produits d'entretien et le papier d'impression. La Communauté de Communes de Plaine Dijonnaise mettra également en concurrence les prestataires liés au secteur des fournitures périscolaires et extrascolaires ou encore liés à la téléphonie fixe et mobile.

Les investissements qui vont être réalisés avec l'achat de nouveaux véhicules vont permettre de faire diminuer le poste budgétaire 6251 « voyages et déplacements » qui correspond aux frais remboursés aux agents de la collectivité lorsqu'ils utilisent leur propre véhicule dans le but d'accomplir une mission pour la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

c) Subvention et autres charges de gestion courantes (65)

Les dépenses du chapitre 65 sont reconduites dans les mêmes proportions que celles de 2015. Pour rappel ce chapitre comprend entre autres les indemnités versées aux élus communautaires (6531), les subventions aux associations (6574) et les contributions aux organismes de regroupement tels que le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères - SMICTOM de la Plaine Dijonnaise (6554).



B. Les ressources de la CCPD

a) Recettes fiscales

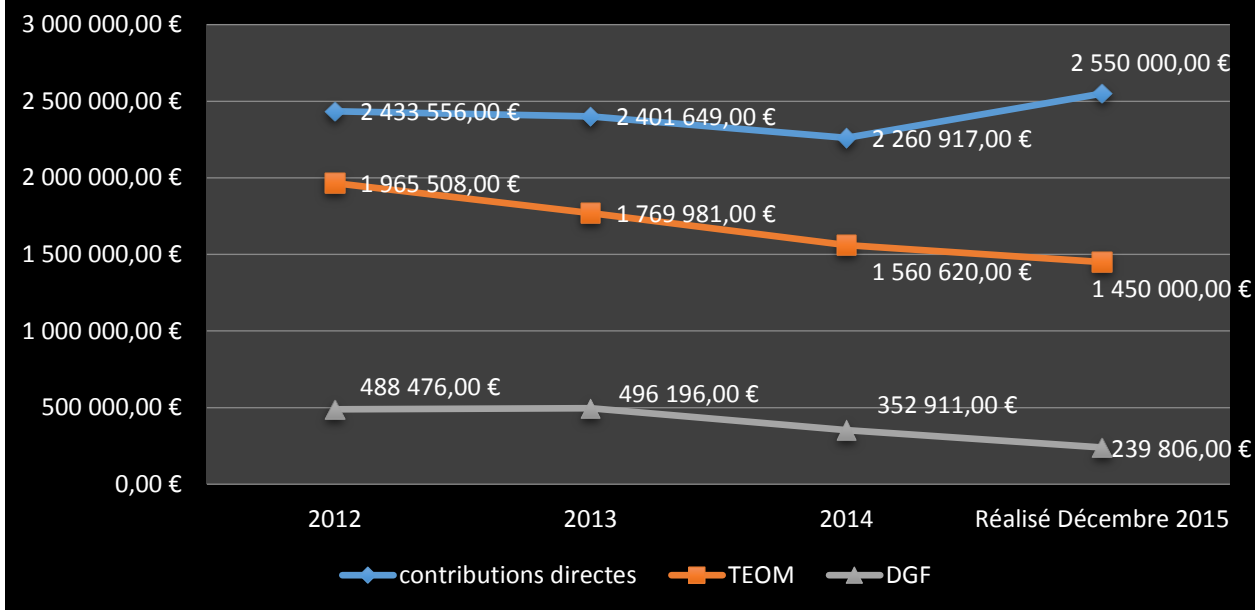
Face à l'augmentation de nos charges, et malgré les efforts de réduction de nos dépenses courantes qui se sont opérés en 2015 et qui continueront en 2016, il est clairement établi que la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise va devoir procéder à une nouvelle hausse très importante de ses taux d'imposition, non seulement pour couvrir son budget de fonctionnement mais également pour financer la masse globale de ses investissements.

Pour vous donner un exemple, à taux constant en prenant en compte la simple dynamique des bases fiscales de la CCPD, le produit de l'imposition pour 2016 serait égal à 2 557 851,91 €.

<b>Évolution des bases</b>	
TH	1.73%
TFB	1.16%
TFNB	0.67%
CFE	-3.88%
FPZ	6.91%
CVAE	8%

**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

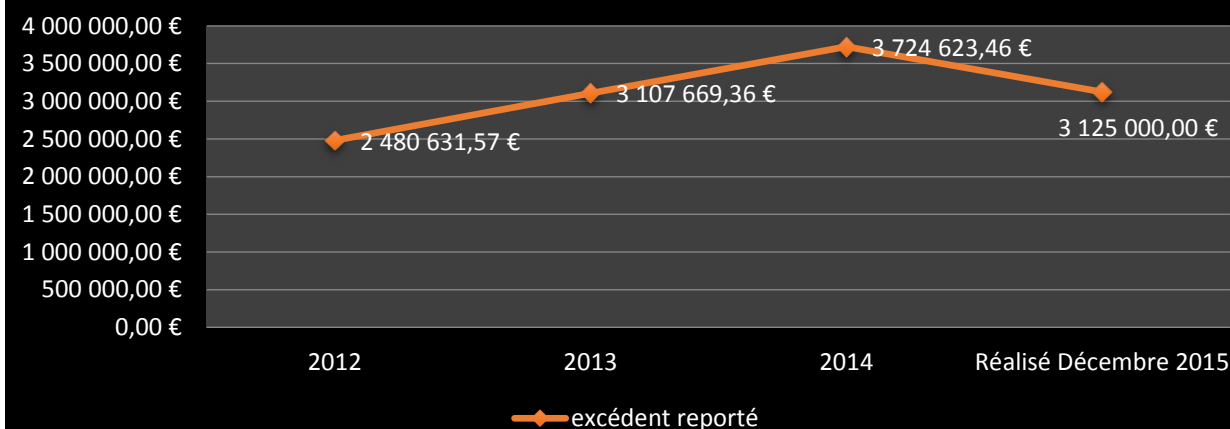
## Détail de l'évolution des recettes



TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

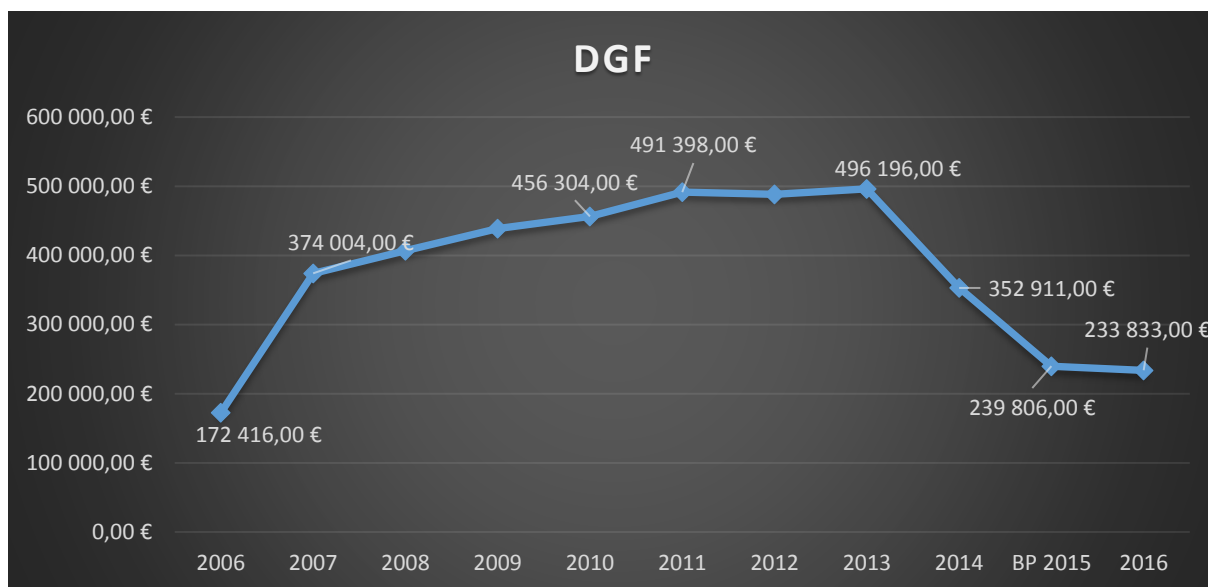
## Evolution de l'excédent de recettes



### b) Recettes non fiscales

Les recettes dites non-fiscales sont les recettes tirées des dotations, subventions et participations (chapitre 74) ainsi que les produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70). En 2015, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise avait bénéficié d'une dotation intercommunalité (qui est l'équivalent de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour les communes) égale à 239 806 €. En 2016 la contribution au redressement des finances sera au même niveau que celle constatée pour 2015, soit 2.51% des recettes réelles de fonctionnement N-2 de la CCPD, ce qui débouchera sur une dotation égale à 233 833 €, soit une diminution du produit totale de 2%.





Notons que la manne financière apportée par le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) qui atteint son pic en cette année 2016, 1 milliard d'euros prélevés sur les collectivités territoriales et qui leur sera redistribué (pour celles considérées comme les plus pauvres), ainsi, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise n'en profitera pas.

Au compte 7478 sont inscrites les participations financières émanant de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) qui dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) débloquerait pour 2016 une enveloppe de 203 800 €, et une seconde enveloppe pour la Prestation de Services Ordinaires (PSO) égale à 222 404 €. La participation des Communes membres auprès de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour les activités périscolaires est estimée à 45 000 € (fonds d'amorçage pour les Temps d'Activités Périéducatives).

Les produits des services inscrits au chapitre 70 regroupent notamment au compte 7067 le montant des prestations acquittées par les familles pour le service rendu dans le cadre de la compétence Enfance-Jeunesse généralisée, qui s'élèverait pour l'année 2015 à 1 600 000 €, toutefois, par principe de précaution et afin de garantir une recette sincère et véritable, seule une recette de 1 200 000 € sera prise en compte pour le Budget Primitif 2016.

Au vu des charges dont la croissance est exponentielle, combinée à une fiscalité peu dynamique en raison essentiellement de sa structuration, et surtout, basée uniquement autour de l'habitat, il devient urgent d'entamer une réflexion approfondie sur les différents moyens d'actions à notre portée.

#### Calcul du Coefficient d'Intégration Fiscale :

$$= \text{Recettes de la CCPD}^1 / (\text{Recettes de la CCPD} + \text{Recettes des Communes membres}^2)$$

La première piste de réflexion s'axe sur l'optimisation de notre dotation intercommunalité qui découle obligatoirement de la hausse de notre Coefficient d'Intégration Fiscal (CIF), élément central dans le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement. Pour saisir l'ampleur de son impact, pour la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise un coefficient qui passerait de 0.33 (estimation pour 2016) à 0.50 le gain serait de 195 873 €, soit une Dotation Globale de Fonctionnement qui passerait de 233 833 € à 429 706€. L'unique moyen d'obtenir ce produit supplémentaire passe par une baisse des recettes des Communes membres de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) combinée à une augmentation en parallèle des recettes de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Pour ce faire deux conditions sine qua none, un passage de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) et une absorption massive, mais **réfléchie**, des charges importantes des communes, qui de leur côté, doivent s'engager à travers un pacte fiscal et financier à diminuer

<sup>1</sup>Produit (TH+ FB+ FNB+ TAFNB+ CVAE+ CFE+ IFER+ Dotation de Compensation de la réforme de la Taxe professionnelle +/- Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources + TEOM)

<sup>2</sup> Idem que pour le calcul des ressources de la CCPD

leurs taux d'imposition. Le passage en Fiscalité Professionnelle Unique sera d'autant plus incontournable, que la mouture 2016 de la Dotation Globale de Fonctionnement, qui était censé entrer en application au 1<sup>er</sup> janvier et qui devrait très certainement être celle mise en œuvre sur le prochain mandat présidentiel, octroie deux sous-dotations uniquement aux intercommunalités si elles se trouvent en Fiscalité Professionnelle Unique.

C'est le cas notamment de la dotation à l'habitant (qui correspond à la majoration actuelle) qui n'est octroyée que selon deux critères :

- L'obtention d'un Coefficient d'Intégration Fiscale à 0.50, cette majoration représente 48 238 € pour 2016,
- Un Potentiel Fiscal (PF) inférieur à deux fois le Potentiel Fiscal Moyen National, en 2015 le Potentiel Fiscal de la Communauté de Communes est à 119.72 contre 131.04 au niveau national. Cet agrégat traduit le rendement de l'impôt de la collectivité, pour cela nous appliquons des taux moyens nationaux sur nos bases fiscales. Plus le produit fiscal obtenu est élevé par rapport au produit obtenu avec les taux moyens nationaux, plus la collectivité est considérée comme pauvre. Ce qui signifie que pour diminuer notre Potentiel Fiscal nous devons diviser par deux nos bases fiscales ou que les taux moyens nationaux double, autant dire que ces hypothèses s'avèrent improbables voire impossible.

Ce qui permet de conclure que nous pouvons agir uniquement sur le Coefficient d'Intégration Fiscale, qui est la seule variable d'ajustement.

La seconde piste de réflexion concerne le Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale évoqué plus en amont, qui est un outil de péréquation horizontale, ce qui signifie que cette solidarité s'exprime uniquement d'une collectivité territoriale envers une autre, selon des critères fixés par l'État, ce qui se traduit donc par des collectivités contributrices et des collectivités bénéficiaires. Notons que dans le cas où une collectivité (éligible au titre des collectivités bénéficiaires) ne mettrait pas tout en œuvre pour répondre aux critères « péréquateurs », et donc bénéficier ainsi de cette dotation financière, les fonds prélevés resteraient alors à la disposition de l'État, qui les intégrerait ensuite légalement dans son budget.

De plus, si notre territoire parvenait à être éligible à ce fonds, le montant total perçu ferait l'objet d'une redistribution équitable entre les Communes membres et leur Établissement Public de Coopération Intercommunale. La mise en œuvre d'une telle étude nécessiterait la collaboration étroite entre toutes les communes et la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD), notamment dans la communication des documents financiers, puis dans la réalisation du plan qui devra être approuvé à l'unanimité des Communes membres.

M. Jean MATHÉ indique qu'il aurait une expression plus générale par rapport à tout ce qui vient d'être présenté et par rapport aux orientations prises ces derniers temps. Il regrette que ne figure pas dans le présent compte rendu celui concernant la Commission « Aménagement, Développement Économique, Recherche d'Entreprises » du 24 novembre 2015 qui aurait permis de mieux comprendre les données actuelles.

Quant à l'article de presse paru le 20 janvier 2016 dans le Bien Public, M. Jean MATHÉ expose qu'il n'appartient pas au Directeur Général des Services de s'exprimer au nom de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, cela relève de ses dirigeants.

Concernant le projet d'échangeur, le projet de Train à Grande Vitesse (TGV) qui permettrait de relier DOLE à DIJON, M. Jean MATHÉ demande si ces projets sont toujours d'actualité. Pour la Zone d'Aménagement Économique (ZAE) « les Cent Journaux », il indique qu'il a appris que le Maire de la Commune de GENLIS avait tout fait pour attirer la locomotive du projet, le groupe SCHIEVER afin qu'il s'installe dans les locaux de l'ex-Thomson au détriment de la CCPD.

M. Jacques PROST s'avoue également surpris par l'interview du Directeur Général des Services dans le Bien Public. En ce qui concerne l'échangeur, cela relève du Conseil Départemental de Côte d'Or. Tant que l'échangeur ne sera pas mis en place, il ne pourra y avoir de ZAE « Les Cent Journaux », les deux hypothèses étant liées.

M. le Président répond à M. Jean MATHÉ que l'étude de faisabilité est toujours en cours, la CCPD n'est toujours pas en possession de l'étude finalisée. Il manquait les plans de SNCF Réseaux, ils viennent d'être transmis au Cabinet Egis. M. Jean MATHÉ expose que personne n'a l'intention d'aller au bout de l'étude. M. le Président répond que la CCPD, de par ses statuts, a dit qu'elle financerait que l'étude à hauteur de 25 % de 75 000 €uros

mais pas les aménagements routiers. Mme Françoise JACQUES, Vice-présidente en charge des Finances, rappelle qu'en votant l'étude, les élus communautaires avaient précisé que l'intercommunalité ne prendrait pas à sa charge le coût de tout ou partie de l'aménagement de l'échangeur. M. le Président fait le point sur les entités qui pourraient financer le projet de l'échangeur : le Conseil Départemental de Côte d'Or, la société APRR mais pas le Conseil Régional. Le coût total du projet s'élève à presque 11 millions d'euros. M. le Président pense que ce projet aura du mal à voir le jour.

En ce qui concerne la « ZAE les Cent Journaux », M. Patrice ESPINOSA, Vice-président en charge de « l'Enfance, des Jeunes, du Péri-scolaire, de l'Extrascolaire », et bien qu'il n'anime pas la Commission « Aménagement, Développement Économique, Recherche d'Entreprises », tient à préciser qu'aucun compromis de vente n'a été signé entre le groupe SCHIEVER et le propriétaire des locaux de l'ancien site de Thomson à GENLIS. Il s'agit uniquement d'une lettre d'intention. M. le Président rappelle que lors du lancement de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), le Groupe SCHIEVER était prêt à s'installer et qu'il avait été dit que dans l'hypothèse où une grosse entreprise viendrait créer une centaine d'emplois, le choix serait vite fait et se ferait en faveur de l'emploi moyennant le vote du Conseil Communautaire. M. le Président indique que le devoir de la CCPD est de trouver des commerces ou des entreprises pour venir s'installer sur la ZAE « les Cent Journaux ».

M. Jean MATHÉ rappelle que le groupe SCHEVER s'était engagé à financer le rond-point de la ZAE « les Cent Journaux », le Conseil Départemental de Côte d'Or ne le financera pas. Il demande si la CCPD va pouvoir financer sur l'année 2016 les projets de la ZAE « les Cent Journaux », M. le Président lui répond que cela est prévu.

Concernant l'achat des locaux du futur Hôtel Communautaire sur le site actuel de la coopérative agricole Dijon Céréales, M. Pascal MARTEAU demande si la CCPD est la seule en lice. M. le Président lui répond par l'affirmative et ajoute que la CCPD attend l'estimation du service des Domaines.

M. Luc JOLIET, Vice-président en charge de « l'Aménagement, du Développement Économique et de la Recherche d'Entreprises » remercie M. Patrice ESPINOSA, Vice-président en charge de « l'Enfance, des Jeunes, du Péri-scolaire et de l'Extrascolaire » pour l'information récente qu'il a transmis. Il tire la leçon de ce quiproquo et indique que l'entreprise, et surtout son dirigeant aiment avoir un discours clair en face d'eux. La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), adoptée le 07 août 2015 prévoit qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les Communautés de Communes devront parler d'une seule voix sur l'action économique. A l'expérience de ce qui vient de se produire (atermoiements, bruits qui circulent,...), il faut avoir demain au sein de la Commission « Aménagement, Développement Économique, Recherche d'Entreprises » les responsables des affaires économiques dans les communes (Maire et/ou Adjoint en charge des Affaires Économiques). Dans la stratégie de l'investissement par rapport à la ZAE « les Cent Journaux », les territoires éloignés ont été laissés de côté de cette zone. A côté des investissements pour les Cent Journaux, il n'avait pas été imaginé qu'il fallait entraîner aussi l'ensemble du territoire (les zones en friche, les bâtiments en déshérence). Le Plan Pluriannuel d'Investissements doit être corrigé.

M. Luc JOLIET, Vice-président en charge de « l'Aménagement, du Développement Économique et de la Recherche d'Entreprises » demande une modification du Plan Pluriannuel d'Investissements car il n'a pas été présenté à sa commission et parce qu'il convient de ne pas oublier les territoires éloignés de la ZAE « les Cent Journaux ». M. le Président ajoute que la CCPD est en ce moment en procédure de DUP, l'enquête publique est en cours. Lorsque la procédure sera arrivée à son terme, la collectivité sera dans l'obligation d'acheter les terrains et pour ne pas perdre d'argent, sera dans l'obligation d'aménager la zone.

M. Daniel CHETTA affirme que le SCOT vient contredire ce que M. Luc JOLIET, Vice-président en charge de « l'Aménagement, du Développement Économique et de la Recherche d'Entreprises » a exposé.

M. Patrice ESPINOSA, Vice-président en charge de « l'Enfance, des Jeunes, du Péri-scolaire et de l'Extrascolaire » indique qu'il est important d'avoir une vraie réflexion sur l'avenir du territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise. La rédaction de l'acte fondateur de la CCPD n'a pas été clair sur la mise en œuvre de la compétence « développement économique » attendue sur le territoire.

M. le Président expose qu'une enquête très pointue sera effectuée sur la ZAE « les Cent Journaux » concernant la viabilisation et par conséquent sur le coût du m2 vendu. La vente des terrains s'effectuera a minima au coût de revient soit 26 €/m2 et pas en-dessous, contrairement aux usages pratiqués pour la vente des terrains de la ZAE de Boulouze.

M. Bernard GEVREY demande ce que deviendront les terrains s'ils ne sont pas vendus. M. le Président répond que la CCPD va prendre l'attache d'un intermédiaire pour démarcher les entreprises.

M. Gilles BRACHOTTE pense que la problématique à laquelle le conseil est confronté est la stratégie du développement économique et l'orientation que la CCPD donne à son territoire. Cette phase de latence peut porter préjudice à la CCPD. Il convient de savoir quel type de filière sera développé. Il faut réfléchir au développement économique qui sera souhaité et de quoi le territoire a besoin.

M. le Président répond que la ZAE « les Cent Journaux » a une vocation commerciale sur toute sa façade. Sur la partie arrière, cela pourra être une zone artisanale ou industrielle. Il précise qu'il convient de se positionner, en faveur de l'emploi.

M. Gilles BRACHOTTE demande quel est aujourd'hui le bassin économique de la CCPD. M. Jean MATHÉ souhaite connaître les taux d'imposition. M. le Président lui répond qu'une forte hausse des taux d'imposition est à prévoir. Il rappelle la problématique de la collectivité qui dépense largement plus qu'elle n'a de recettes. M. Jacques PROST indique qu'actuellement la France est dans une situation critique, le gouvernement a revu à la baisse le taux de croissance pour l'année 2016.

M. le Président précise que les investissements prévus dans le PPI ont été étalés jusqu'en 2020. M. Jacques PROST souhaite que la CCPD procède par étapes. L'acquisition des bâtiments auprès de la coopérative agricole Dijon Céréales peut être étalée sur deux ou trois ans. M. le Président répond que l'étalement s'effectuera en au moins deux fois pour les locaux et les terrains de la coopérative agricole Dijon Céréales en fonction de l'évaluation du service des domaines. Pour la ZAE « les Cent Journaux », les budgets inscrits sur la 1<sup>ère</sup> année sont élevés car ils tiennent compte du coût de l'acquisition des terrains qui s'effectuera en une seule fois et tiennent compte de la 1<sup>ère</sup> phase de viabilisation des terrains.

M. Vincent CROUZIER trouve M. le Président très optimiste concernant la ZAE « les Cent Journaux » et souhaite avoir des précisions sur les coûts figurant page 11 (730 000 €uros). M. le Président lui répond qu'il s'agit des frais de personnels pour les accueils de loisirs extrascolaires. Il précise qu'aujourd'hui, il mise sur la croissance. Nous nous trouvons dans un des pays où la crise dure depuis plusieurs années et M. le Président pense que cela ne peut pas durer, il faudra être prêt lors de la reprise.

M. Daniel CHETTA déplore qu'aucune recette fiscale des communes ayant transféré des charges ne revienne à la CCPD. Cette dernière a repris les compétences périscolaire et extrascolaire sans contrepartie financière des communes. Il faudrait que les communes baissent leurs impôts. M. le Président indique que le conseil municipal de BESSEY-LES-CITEAUX a pris une délibération au profit de la CCPD quant à la mise à disposition gratuite de ses locaux. C'est un exemple à suivre. M. Vincent CROUZIER demande à ce que cela soit imposé à toutes les communes. C'est une politique générale, il faut avoir un esprit communautaire.

M. Patrice ESPINOSA, Vice-président en charge de «l'Enfance, des Jeunes, du Périscolaire et de l'Extrascolaire » fait le point sur son domaine de compétence. Aujourd'hui, l'Enfance Jeunesse pèse lourd dans le fonctionnement de la CCPD. C'est la seule compétence optionnelle prise et activée. Concernant les charges transférées par certaines communes, elles n'ont pour autant pas diminué leurs taux d'imposition. Il en va de la responsabilité des communes qui transfèrent les charges et pas les recettes. M. Patrice ESPINOSA, Vice-président en charge de «l'Enfance, des Jeunes, du Périscolaire et de l'Extrascolaire », salue la commune de BESSEY-LES-CITEAUX qui a pris une bonne décision lors de son dernier conseil municipal. Il précise qu'aujourd'hui, un travail est effectué avec les services afin de rationaliser le service Enfance Jeunesse. Des propositions seront faites et seront soumises au Conseil Communautaire qui sera appelé à en délibérer.

M. le Président rappelle que la commune d' AISEREY, qui a créé au cours des dernières années une zone d'activités économiques de 14 hectares, a vendu tous les terrains en 14 mois.

M. le Président fait le point sur le personnel de la CCPD. Avant le transfert de l'Enfance Jeunesse, la collectivité comptait 80 agents titulaires dont 46 équivalent temps plein et 47 contrats à durée déterminée (CDD). Après le transfert de l'Enfance Jeunesse, la CCPD comptait 81 agents titulaires dont 62 équivalent temps plein et 81 agents contractuels dont 42 agents pour les Temps d'Activité Péri éducative (TAP). Actuellement, la collectivité compte 110 agents titulaires dont 90 équivalent temps plein et 47 CDD. Le nombre d'agents a donc diminué au profit du nombre d'équivalent temps plein.

M. Pascal MARTEAU interpelle M. le Président au sujet des rumeurs qui circulent à propos de l'augmentation des taux d'imposition. M. le Président répond que cela n'est pas à l'ordre du jour de la présente séance plénière du Conseil Communautaire. Un programme de communication devrait voir le jour prochainement à ce sujet.

Le Conseil Communautaire, **PREND ACTE** du Débat d'Orientation Budgétaire présenté par M. le Président.



## 6. Plan Pluriannuel d'Investissements

Rapporteur : H. SAUVAINP

Service	Investissements	Quantité	2016	2017	2018	2019	2020					
Pôle Familial & Social	<b>Mobiliers</b>											
	Grilles d'exposition sur roulettes (Asler)	10	2 500.00 €									
	Tables pliantes à plateau abattant sur roulettes (Asler)	20	12 000.00 €									
	Renouvellement des chaises	30	3 000.00 €									
	<b>Matériels de travail / Matériel Pédagogique</b>											
	Renouvellement du matériel de motricité petite enfance (RPE+Centre Social)		20 000.00 €									
	<b>Travaux / Aménagement</b>											
	Acquisition et aménagement de 2 cellules en Multi-accueil Petite Enfance (Thorey-en-Plaine)		900 000.00 €									
	Motorisation du portail + portier-vidéo avec commande d'ouverture à distance depuis l'accueil	1	2 000.00 €									
	Chaufferie centrale (Centre Social)					60 000.00 €						
	Réhabilitation du logement de service en Point Relais MDEF (Centre Social) (reste à réaliser)	72000 HT/ 85390 TTC	90 000.00 €									
	Réfection / Peinture des salles + démoussage façades (Centre Social)		70 000.00 €									
	Cablage réseau (Centre Social)		16 000.00 €						141.3	8.40 €	149.7	29940
	<b>Véhicules</b>											
	Véhicule utilitaire Nemo Berlingo Partner RPE	1				12 000.00 €						
	Véhicule électrique (Zoé)	1	24 000.00 €									
	<b>Équipements de sécurité</b>											
Alarme anti-intrusion (Centre Social)		15 000.00 €										
<b>Montant total des investissements</b>												
Administration Générale	<b>Véhicules</b>											
	Véhicule électrique (avec aide de l'État 10 000 € possible/voiture)	1	14 000.00 €									
	Véhicule utilitaire Nemo Berlingo Partner (Moyens Généraux)	1	12 000.00 €									
	Aménagement du véhicule utilitaire (Moyens Généraux)		5 000.00 €									
	Dacia	2			22 000.00 €							
	Mini-bus Transport A la Demande "Mobiplane" (mise en œuvre en régie)	2	50 000.00 €									
	<b>Travaux / Aménagement</b>											
	Nouvel Hôtel Communautaire : achat parcelle complète (17 000 m² sur GENLIS)		1 000 000.00 €									
	Nouvel Hôtel Communautaire : Aménagement / Travaux		700 000.00 €									
	<b>Matériels de travail</b>											
	Armoires ignifuge	2			10 000.00 €							
	<b>Autres</b>											
	Logiciel RH (reste à réaliser)		50 000.00 €									
Organigramme des clés		20 000.00 €										
<b>Montant total des investissements</b>												
Environnement	<b>Achat / Travaux &amp; Aménagement</b>											
Aménagement "Chemin doux"		50 000.00 €	50 000.00 €	50 000.00 €	50 000.00 €	50 000.00 €						
<b>Montant total des investissements</b>												
Système d'information (Éditique / Informatique / Alarme)	<b>Ordinateurs</b>											
	Tours PC - Maison de l'intercommunalité	42	4 500.00 €	7 200.00 €	900.00 €	16 200.00 €	8 000.00 €					
	Pc Portables	3	2 400.00 €			1 000.00 €						
	Tour + écran + calvier-souris	10	1 150.00 €	2 300.00 €	1 150.00 €	2 300.00 €	3 450.00 €					
	Tablettes périsoclaire	8			3 200.00 €	3 200.00 €						
	RASED (2 mini-pc portables + 1 Pc portable)	3	900.00 €	900.00 €	900.00 €							
	RASED malette pédagogique		2 000.00 €									
	CLIS tableau interactif (pc fixe + video projecteur)	1				2 000.00 €						
	<b>Systèmes de sauvegarde</b>											
	Serveur	1			20 000.00 €							
	NAS (Centre Social)	1					500.00 €					
	<b>Communication / Présentation / Protection</b>											
	Microphones pour la salle du Conseil Communautaire	8	1 920.00 €									
	Flight case pour rangement microphones		1 000.00 €									
	Téléphonie fixe (déploiement de l'installation et renouvellement des matériels)		40 000.00 €									
	Teamviewer	1	1 500.00 €									
	Firewall	1	10 000.00 €									
	Vidéo projecteur	2	1 000.00 €				1 000.00 €					
	<b>Reproduction</b>											
Copieurs	4					16 000.00 €	16 000.00 €					
<b>Travaux / Aménagement</b>												
Liaison Fibre optique	200€ / mètre linéaire				160 000.00 €			800 mètres				
<b>Montant total des investissements</b>												

### LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - Impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS  
 Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30  
 Téléphone : 03 80 37 70 12 - Télécopie : 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)



		Matériels Pédagogique																							
Enfance-jeunesse	Renouvellement du Matériel Pédagogique: Sportif (escalade/Tir à l'arc / Sport Co)		15 000.00 €			15 000.00 €																			
	Bougeothèque (tapis/module de motricité, véhicules porteurs)		10 000.00 €			10 000.00 €																			
	Ludothèque (Jeux de société, jeux surdimensionnés en bois)		5 000.00 €			5 000.00 €																			
	<b>Mobiliers / Électroménagers</b>																								
	Renouvellement électroménagers professionnels des restaurants périscolaires		20 000.00 €	20 000.00 €	20 000.00 €	20 000.00 €	20 000.00 €																		
	Renouvellement Mobilier cuisine Varanges		10 000.00 €																						
	Mobilier: Armoires péda / tables / chaises... Secteur 1				10 000.00 €																				
	Mobilier: Armoires péda / tables / chaises... Secteur 2						10 000.00 €																		
	Mobilier: Armoires péda / tables / chaises... Secteur 3									10 000.00 €															
	Mobilier: Armoires péda / tables / chaises... Secteur 4										10 000.00 €														
	<b>Travaux / Aménagement / Transport</b>																								
	Grand bus de 55 places	1			300 000.00 €																				
	Mini-bus 22 places	1	65 000.00 €																						
	Réhabilitation Maison de l'Intercommunalité actuelle en Multi-accueil Petite Enfance (Genlis)				1 300 000.00 €																				
	Accueil de loisirs et restaurant Périscolaire Intercommunal - Centre du territoire																								
Aménagement intérieur (mobilier de cuisine et électroménager)																									
Aménagement intérieur (mobilier hors cuisine)																									
Accueil de loisirs et restaurant Périscolaire intercommunal - Sud du territoire									1 200 000.00 €																
Aménagement intérieur (mobilier de cuisine et électroménager)									85 000.00 €																
Aménagement intérieur (mobilier hors cuisine)									17 000.00 €																
Accueil de loisirs et restaurant périscolaire - Secteur forêt										758 001.00 €															
Aménagement intérieur (mobilier de cuisine et électroménager)									80 000.00 €																
Aménagement intérieur (mobilier hors cuisine)									15 000.00 €																
<b>Total</b>		<b>9 324 071.00 €</b>		<b>3 246 870.00 €</b>	<b>2 575 401.00 €</b>	<b>1 640 150.00 €</b>	<b>151 700.00 €</b>	<b>1 709 950.00 €</b>																	
							Montant total des investissements					5 632 001.00 €													
Instruction des droits des sols + renouvellement mobilier actuel Point Relais MDEF	<b>Mobiliers</b>												Montant total des investissements					44 130.00 €							
	Bureaux + caissons	9	5 400.00 €																						
	Armoires	9	3 600.00 €																						
	Table de réunion (4 à 6 personnes)	1	500.00 €																						
	Table de courtoisie (ped central)	2	560.00 €																						
	Chaises	18	1 800.00 €																						
	Fauteuils de bureau avec accoudoirs	9	3 600.00 €																						
	Rayonnages d'archives DDT (charge standard)	pour 5000 dossiers	960.00 €																						
	Rayonnages d'archives années à venir (charge standard)	2		340.00 €																					
	Mutualisation archives à récupérer (charge standard)	pour 5000 dossiers		1 020.00 €																					
	Armoires pour archives des 3 dernières années	3	1 200.00 €																						
	<b>Informatique</b>																								
Tour + écran+clavier-souris	1	1 150.00 €																							
<b>Véhicule</b>																									
Véhicule de service électrique (pool véhicule)	1	24 000.00 €																							
												15.616					93.696	749.6							
												1008					4.96031746								
												12 boites archives par lignes					6 dossiers par boites archives								
												14 lignes sur un rayonnage													
Funérarium	Tables réfrigérantes	2				1 500.00 €																			
	Domotique (gestion technique contrôlée des locaux)		20 000.00 €																						
												Montant total des investissements					23 000.00 €								
																	Montant total des investissements					7 000 000.00 €			
ZAE Cents Journaux	Achat des terrains		1 500 000.00 €																						
	Aménagement		2 500 000.00 €	1 600 000.00 €	1 400 000.00 €																				
												Aménagement ZAE 100 Journaux													
												Phase 1 (2016)					2 374 930.65 €	TTC	1 979 108.88 €	HT					
												Phase 2 (2017-2018)					1 440 799.35 €	TTC	1 200 666.19 €	HT					
												Phase 3 (2019)					1 249 900.50 €	TTC	1 041 583.75 €	HT					
Accueil des Gens du Voyage	Isolation thermique des 4 modules sanitaires de l'Aire d'accueil	4 modules		55 000.00 €																					
												Montant total des investissements					55 000.00 €								
<b>Total hors SMICTOM</b>		<b>16 446 201.00 €</b>		<b>7 309 640.00 €</b>	<b>4 231 761.00 €</b>	<b>1 641 650.00 €</b>	<b>1 551 700.00 €</b>	<b>1 711 450.00 €</b>																	
Informatique SMICTOM	Tours SMICTOM	6	1 800.00 €	1 800.00 €	900.00 €																				
	PC Portable SMICTOM	1	1 000.00 €																						
												Montant total des investissements					5 500.00 €								
<b>Total (hors instruction du droit des sols et SMICTOM)</b>		<b>16 402 071.00 €</b>		<b>7 266 870.00 €</b>	<b>4 230 401.00 €</b>	<b>1 641 650.00 €</b>	<b>1 551 700.00 €</b>	<b>1 711 450.00 €</b>																	
<b>Total Global</b>		<b>16 451 701.00 €</b>		<b>7 312 440.00 €</b>	<b>4 233 561.00 €</b>	<b>1 642 550.00 €</b>	<b>1 551 700.00 €</b>	<b>1 711 450.00 €</b>																	

**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

M. le Président présente le Plan Pluriannuel d'Investissements qui est une feuille de route, une prévision budgétaire. Le PPI a été préparé par les agents, en recueillant les besoins des services.

M. Vincent CROUZIER donne des informations financières sur tout ce qui concerne les achats informatiques.

Concernant l'aire d'accueil des gens du voyage, M. Pascal MARTEAU fait remarquer que lors de l'ouverture de l'aire, M. le Président était Vice-président en charge des bâtiments de la CCPD. M. le Président l'informe qu'à l'époque, l'ensemble des membres de la commission avait émis des remarques qui étaient restées sans suite.

20H45 : Départ de Mme Céline GOMES DA SILVA.

M. le Président indique que ce qui va coûter cher en 2016, ce sont les projets d'investissements tels que l'acquisition des locaux pour l'Hôtel Communautaire, la ZAE « les Cent Journaux », le multi-accueils sur la commune de THOREY-EN-PLAINE. M. Gilles BRACHOTTE ajoute qu'à côté des dépenses d'investissement, il y aura également des recettes d'investissement avec par exemple un subventionnement du multi-accueils à hauteur de 80 %. M. Jean-Emmanuel ROLLIN, Vice-président en charge de « la Petite Enfance, de la Famille, des Séniors et de l' Action Sociale », précise que les subventions seront effectivement conséquentes. M. le Président rappelle que le PPI a été élaboré sans tenir compte des subventions possibles.

Mme Monique PINGET indique qu'il y a des aides de l'État pour financer l'acquisition de voiture électrique et ce, moyennant l'échange avec un véhicule de plus de 10 ans de carburant au diesel.

M. Vincent CROUZIER indique que si ces projets ne sont pas subventionnés, la CCPD ne devra pas les retenir. M. Le Président précise que le PPI permet d'avoir une vision globale et indique que chaque projet important sera soumis individuellement au vote du Conseil Communautaire. Tous les projets ne seront peut être pas retenus et de nouveaux pourront voir le jour. C'est une projection jusqu'à la fin du mandat.

M. Jean MATHÉ demande si le fait d'accepter l'ensemble des propositions équivaut à avoir le financement nécessaire.

M. le Président répond que chaque projet sera discuté en Conseil Communautaire.

M. Jacques PROST estime qu'il est possible d'être d'accord sur le fond mais pas sur la forme : le fond sur 5 ans, c'est bien mais que cela serait mieux s'il y avait une meilleure répartition annuelle des investissements.

M. le Président rappelle que le PPI est une photo jusqu'en 2020 et que ce n'est pas un engagement budgétaire.

M. Patrice ESPINOSA, Vice-président en charge de « l'Enfance, des Jeunes, du Périscolaire et de l'Extrascolaire », précise que les investissements structurants de la collectivité sont déjà étalés dans le temps.

Mme Monique PINGET indique qu'il aurait été bon d'avoir le financement du fonctionnement, M. le Président répond que ce n'était pas à l'ordre du jour de cette séance.

Le Conseil Communautaire, :

- Par 5 voix contre : Mmes Pascale CHERVET, Françoise JACQUES, Catherine LANTERNE, M. Jean MATHÉ (pouvoir de Mme Evelyne BREDILLET),
- 12 abstentions : MM. Daniel CHETTA, Vincent CROUZIER, Jean-Marie FERREUX, Bernard GEVREY (pouvoir de M. Jean-Luc BRIOTET), Jean-Claude GUIBLAIN, Michel MANGOLD (pouvoir de M. Vincent DANCOURT), Mme Monique PINGET, MM. Jacques PROST, Cyril SARRON et Daniel SUTY,
- 24 voix pour,

**ADOpte** le Plan Pluriannuel d'Investissements tel qu'il est présenté.

7. Délibération autorisant le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement hors restes à réaliser

Rapporteur : F. JACQUES

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président propose de l'autoriser à engager, liquider, et mandater les dépenses nouvelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette pour les montants suivants :

Article 2128	(agencement, aménagement de terrain)	25 000 €
Article 21318	(construction autre bâtiment public)	80 000 €
Article 2135	(agencement, aménagement bureau)	50 000 €
Article 2138	(autres constructions)	25 000 €
Article 2182	(matériel de transport)	39 000 €
Article 2183	(matériel informatique)	24 000 €
Article 2184	(mobilier bureau)	5 000 €
Article 2188	(autres immobilisations)	7 000 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement hors restes à réaliser.

**COMMANDE PUBLIQUE**

8. Liste des marchés publics 2015

Rapporteur : G. POIVRE

Conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics et en application de l'arrêté du 26 décembre 2007 modifié par Arrêté du 21 juillet 2011, la liste des marchés de l'année précédente, 2015, doit être publiée.

Le Conseil Communautaire **PREND ACTE** de la liste des marchés publics 2015 qui figure en annexe 01.

**INFORMATIONS**

9 Questions diverses

Calendrier prévisionnel des séances :

Monsieur le Président propose de définir l'agenda des séances sur 2016 de la manière suivante :

Réunion des Vice-présidents 28 janvier 2016  
Bureau Communautaire Élargi 11 février 2016  
**Conseil Communautaire 18 février 2016**

Réunion des Vice-présidents 18 février 2016  
Bureau Communautaire Élargi 03 mars 2016  
**Conseil Communautaire 17 mars 2016**

Réunion des Vice-présidents 24 mars 2016  
Bureau Communautaire Élargi 31 mars 2016  
**Conseil Communautaire 14 avril 2016**

Réunion des Vice-présidents 21 avril 2016  
Bureau Communautaire Élargi 28 avril 2016  
**Conseil Communautaire 12 mai 2016**

Réunion des Vice-présidents 19 mai 2016  
Bureau Communautaire Élargi 26 mai 2016  
**Conseil Communautaire 09 juin 2016**

**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

Réunion des Vice-présidents 18 août 2016  
Bureau Communautaire Élargi 25 août 2016  
**Conseil Communautaire 08 septembre 2016**  
Réunion des Vice-présidents 22 septembre 2016  
Bureau Communautaire Élargi 29 septembre 2016  
Conseil Communautaire 13 octobre 2016

Réunion des Vice-présidents 20 octobre 2016  
Bureau Communautaire Élargi 27 octobre 2016  
**Conseil Communautaire 10 novembre 2016**

Réunion des Vice-présidents 17 novembre 2016  
Bureau Communautaire Élargi 24 novembre 2016  
**Conseil Communautaire 08 décembre 2016**

### **Vœux du Président aux acteurs économiques 12 janvier 2017 - Salle des Fêtes de VARANGES**

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'un calendrier prévisionnel et que, par conséquent, ces dates peuvent être modifiées en fonction des besoins (exemple : les dates surlignées en jaune correspondent aux vacances scolaires, le Conseil Communautaire du 08 décembre devrait correspondre à la date du salon Cité 21, ...)

Le Secrétaire de séance,

Le Président de séance,

Original signé

Original signé

#### **Ghislaine POIVRE**

Vice-présidente en charge de la Voirie, du Transport,  
du Bâtiment, de l'Accessibilité et de la Mise en concurrence  
Maire de PLUVET

#### **Hubert SAUVAIN**

Président de la Communauté de Communes  
de la Plaine Dijonnaise  
Maire de ROUVRES-EN-PLAINE